

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le : 5 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 13

Présents 10

Votants 12

Abstentions 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2025

Date de l'affichage de la convocation : 30 janvier 2025

Délibération N°2025-03

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Sophie BERTRAND Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

ABSENTS EXCUSES, Luc DELANNOY a donné pouvoir à Agnès DELANNOY, Jacques PERARD a donné pouvoir à Patrick HERVE

ABSENT : STIANTI Mary

Secrétaire de séance : Nathalie HOUSSIER

Objet : Projet Territoire Numérique Educatif (TNE)

Le maire informe les membres du conseil municipal du projet Territoire Numérique Educatif mis en place par l'école de QUINCY.

Objectif du projet :

- Donner à tous une culture numérique permettant de comprendre, de s'insérer et d'agir dans le monde contemporain
- Favoriser le développement de nouvelles pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous
- Utiliser ces outils pour déduire les inégalités de chance ou apporter une solution robuste et qualitative aux fractures territoriales
- Développer une culture numérique permettant un usage responsable

Matériel demandé :

- 6 tablettes à 465€ l'unité soit :	2 790.00€
- 6 étuis avec clavier intégré à 28.60€ l'unité soit :	171.60 €
- 4 ordinateurs portables à 687.50€ l'unité soit :	2 750.00€
- 4 packs office à 78.00€ l'unité soit :	312.00€
- 1 Vidéo projecteur	<u>1 067.00 €</u>
Total	7 090.60€

Si le projet est retenu, l'Education Nationale financerait 70% des équipements (soit 4 963.42€).

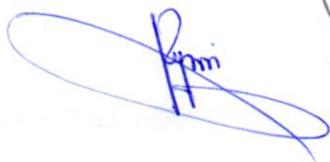
Il resterait 30% à la charge de la Municipalité (soit 2 127.18€).

Les frais d'installations sont à la charge de la Municipalité.

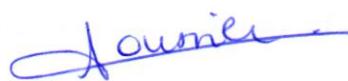
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire.

Fait et délibéré à QUINCY
Le 5 février 2025

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Nathalie HOUSSIER



Publication sur le site internet de la commune le : 06 février 2025

Acte transmis en préfecture le : 7 février 2025